



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Patrick SAUNIE, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

OBJET : EHPAD "Les Nymphéas" à Fontaine-les-Dijon : mobilisation de la garantie communautaire

Par courrier en date du 31 août dernier, OPH21 sollicite auprès de la Communauté la mobilisation de sa garantie à hauteur de 50 % pour un emprunt destiné à l'acquisition de l'EHPAD « Les Nymphéas » situé rue de la Confrérie à Fontaine-les-Dijon et vendu par la Bourguignonne Habitat.

Cet établissement, construit en 1990, comporte 76 logements (T1bis et T2) ainsi que deux logements de fonction, un restaurant, une salle de soins, des locaux collectifs et administratifs.

Le coût prévisionnel de l'opération (acquisition et travaux de mise aux normes) s'élève à 4 345 000 €.

L'opérateur envisage de recourir à un prêt de la Caisse des Dépôts, d'un montant total de 3 659 827 € pour lequel il sollicite la garantie communautaire à hauteur de 50 %, à parité avec la garantie du Conseil Général de Côte d'Or.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) quant aux réponses à apporter au logement des personnes âgées. A ce titre, il est proposé de répondre favorablement à la sollicitation d'OPH21. Toutefois, il est demandé que l'opérateur, en concertation avec le gestionnaire de l'établissement, la Mutualité Française de Côte d'Or et de l'Yonne, engage la procédure de conventionnement.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'accorder** sa garantie financière à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt, d'un montant total de 3 659 827 €, que l'Office Public Départemental d'habitation à loyer modéré de la Côte d'Or (OPH21) - 17, boulevard Voltaire à DIJON - envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition de l'EHPAD « Les Nymphéas » situé rue de la Confrérie à Fontaine-les-Dijon

Les caractéristiques du prêt PHARE consenti par la Caisse des Dépôts sont les suivantes :

Durée totale du prêt :	25 ans
Echéances	annuelles
Différé d'amortissement	0 an
Taux d'intérêt actuariel annuel	3,75 %
Taux annuel de progressivité	0

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation des taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- **De s'engager**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **De s'engager** pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts ;

- **D'autoriser** Monsieur le Président d'une part, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur, et d'autre part, à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le 20 11 2006
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 NOV. 2006

